



garde alternée en cas de divorce

Par **sambo**, le **11/08/2012** à **12:40**

Bonjour,

Actuellement je suis marié sous le régime de la communauté depuis 12 ans et j'envisage à ce jour d'entamer une procédure de divorce.

J'ai 2 enfants, un garçon de 9 ans et une fille de 9 mois.

Ma femme m'exige une garde alternée dont je suis en désaccord, premièrement vu le bas âge de ma fille et deuxièmement je ne pense pas rester dans le même quartier résidentiel de ma femme.

De plus, le mode de garde de ma fille se situe dans une crèche dans le lieu de travail de ma femme qui est loin de la maison principale.

Peux t-elle m'imposer ce mode de garde alterné contre ma volonté?

De quels moyens puis je disposer pour refuser ce mode de garde et faire valoir mes droits?

Dans le cas où dans le futur je pourrais envisager une garde alternée concernant mes enfants lorsque ma fille sera plus grande, dois je faire mentionner cela au moment du divorce ou cette démarche peut se faire à tout moment ultérieurement.

Je vous remercie de votre écoute, réponse et vous adresse mes salutations respectueuses.
thomas

Par **maître RICOULEAU VINCENT**, le **13/08/2012** à **18:21**

Bonjour, la garde alternée ne peut être imposée, d'autant plus qu'il est déconseillé de prévoir une telle organisation pour un enfant de neuf mois.

Cordialement

MAITRE VINCENT RICOULEAU

AVOCAT A SAINT-BREVIN-LES-PINS

vincentricouveau.fr